

La vaccination à domicile va commencer lundi

Soins

Les injections faites par l'IMAD démarrent. Les critères d'éligibilité sont très restrictifs.

Le mois d'avril doit être synonyme de coup d'accélérateur dans la vaccination contre le Covid-19. Si le réel tournant aura lieu le 19 avril, avec la mise en activité du centre de Palexpo qui pourra réaliser 4000 injections journalières, la cadence prend tout de même déjà de la vitesse: le 1^{er} avril, le canton a reçu 20'000 doses et 9000 sont attendues cette semaine.

La vaccination des personnes de plus de 65 ans a démarré. «Les centres montent en puissance et le but est d'atteindre au moins 100'000 injections en avril, soit d'aller trois fois plus vite que ce que l'on a fait jusqu'à présent, à condition que nous recevions toutes les doses promises», précise Laurent Paoliello, directeur de la communication du Département de la santé (DSES). En parallèle, on s'apprête à piquer sur un autre front: à domicile, et ce dès lundi. Le point sur ce nouveau dispositif.

Cette vaccination à domicile est assurée par l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), «un mandat confié par le DSES», explique Antoine Bazin, directeur des projets stratégiques à l'IMAD. Qu'on ne s'attende toutefois pas à un déploiement massif: «Le principe de base décidé par le Canton, c'est que la population doit se rendre en priorité dans les centres dédiés, souligne-t-il. C'est la règle. La vaccination au domicile ou dans une institution doit rester l'exception.»

Qui seront les rares bénéficiaires? «Des personnes, volontaires, qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons physiques

- parce qu'elles sont alitées par exemple - ou psychiques - parce que souffrant de troubles lourds (autisme, maladie d'Alzheimer, polyhandicap notamment), détaille le responsable. Soit des situations très compliquées où le transport vers un centre représenterait une trop grande charge pour la personne et une logistique très lourde (ambulance, accompagnants, etc.)»

Ce statut de bénéficiaire est délivré par les organisations de soins à domicile (les infirmières indépendantes comprises), le médecin traitant ou la Ligne verte d'information cantonale, de laquelle Antoine Bazin n'attend pas une déferlante d'autorisations. «Il me semble peu probable qu'une personne nécessitant une vaccination à domicile ne soit suivie ni par un médecin ni par les soins à domicile.»

Une liste de 400 à 500 «élus» est en train d'être finalisée. «À l'IMAD, sur nos 18'000 patients, nous avons identifié 350 à 400 volontaires éligibles. Les autres organisations de soins à domicile en ont ajouté une soixantaine.» Les premières injections commenceront lundi, avec deux binômes d'infirmiers. Le sérum de Pfizer, fragile, doit être manipulé selon des protocoles très précis. Les seringues seront préparées au centre carougeois de l'IMAD avant d'être logées dans des valises rembourrées maintenues à 22°C. Le produit ne se conservant que six heures, le planning est optimisé selon une logique géographique.

Chaque duo d'infirmiers peut réaliser entre six et douze piqûres par jour. L'IMAD mise donc sur une centaine de vaccinations la première semaine et 200 dès la suivante. Qui assume les coûts? «La Confédération prend en charge le sérum. Notre prestation est à la charge du Canton.» **Aurélié Toninato**



La cadence des vaccinations prend de la vitesse. AFP